Département **VAR**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GASSIN

N° D'ORDRE : 03/2023

Objet:

Adoption du budget primitif

Année 2023

Nombre de membres :

en exercice : 9 présents : 6 votants : 7

Délibération certifiée exécutoire :

Transmise en Préfecture le :

Affichée / notifiée le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 avril 2023

Date de la convocation: 29 mars 2023

Présidente de séance : Anne-Marie WANIART

<u>Présents</u>: WANIART Anne-Marie, Présidente, VILLETTE Séverine, Vice-Présidente, CARBONEL Eliane, DIGNAC Elisabeth, GIBELIN Gisèle, PEYNE Stéphane

<u>Absente ayant donné pouvoir</u>: MARCELLINO Anne-Marie à VILLETTE Séverine

Absent excusé: MARQUES Florian

Madame Anne-Marie WANIART, Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration les conditions dans lesquelles le budget primitif a été préparé.

Les membres du Conseil d'Administration, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 50 000, 20 €.

Copie conforme au registre des délibérations.

Gassin, le 11 avril 2023 La Présidente, Anne-Marie WANIART



